

**BAREME D'INTERVENTION EN FAVEUR
DE L'AMELIORATION ET DE LA CREATION DES STRUCTURES TOURISTIQUES
LABELLISEES GITES DE FRANCE OU BIENVENUE A LA FERME EN MILIEU RURAL**

INTITULE	TAUX	PLAFONDS	CONDITIONS
GITE RURAL « PETITE CASE CREOLE » (par gîte) GITE RURAL « HABITAT CREOLE » (par gîte)	50 % 30 %	500 000 F 250 000 F	Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 Francs* . Le taux de subvention peut être porté à 50 % lorsque le projet relève d'un modèle issu du catalogue « nouveaux modèles de gîtes de chambre d'hôtes APR 99 ». Travaux réalisés par entreprise.
CHAMBRE D'HOTE « PETITE CASE CREOLE » (par chambre) CHAMBRE D'HOTE « HABITAT CREOLE » (par chambre)	50 % 30 %	100 000 F 80 000 F	Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 Francs. Le taux de subvention peut être porté à 50 % lorsque le projet relève d'un modèle issu du catalogue « nouveaux modèles de gîtes de chambre d'hôtes APR 99 ». Travaux réalisés par entreprise.
GITE D'ETAPE Création et aménagement	50 %	300 000 F	Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 Francs. Travaux réalisés par entreprise.
CHAMBRES DE CARACTERE (par chambre)	50 %	150 000 F	Agriculteurs, artisans, ruraux, 2 chambres minimum Travaux réalisés par entreprise
GİTES LOISIRS Construction			Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 F . 3 gîtes ruraux minimum. Taux gîte rural avec taux loisirs
GITE PANDA GITE D'ENFANTS GITE DE PECHE			Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 F . Voir taux gîte rural, chambre d'hôte, gîte d'étape.
AMELIORATION OU AMENAGEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES	50 %	500 000 F	Propriétaires labellisés « Gîtes de France » et « Bienvenue à la Ferme » ayant de l'hébergement (créolisation et mise aux normes des structures labellisées).

INTITULE	TAUX	PLAFONDS	CONDITIONS
DECORATION INTERIEURE , AVEC AMEUBLEMENT ET CHAUFFAGE OU CLIMATISATION	50 %	100 000 F	Propriétaires labellisés « Gîtes de France » et « Bienvenue à la Ferme » ayant de l'hébergement.
AMENAGEMENT PAYSAGER MOBILIER DE JARDIN AIRE DE JEUX/LOISIRS	50 % 50 % 50 %	40 000 F 40 000 F 40 000 F	Agriculteurs, artisans, ruraux, au quotient familial < 10 000 F pour une construction neuve ou Propriétaires labellisés « Gîtes de France » et « Bienvenue à la Ferme » pour un aménagement
CAMPING A LA FERME	50 %	60 000 F	Agriculteurs au quotient familial <10 000 F
FERME AUBERGE ET CHAMBRES D'HOTES	50 %	500 000 F	Agriculteurs au quotient familial <10 000
GOUTER A LA FERME , FERME PEDAGOGIQUE 30 personnes. GOUTER A LA FERME, FERME PEDAGOGIQUE 60 personnes.	50 % 50 %	80 000 F 160 000 F	Agriculteurs au quotient familial <10 000
FERME DE DECOUVERTE 30 personnes. FERME DE DECOUVERTE 60 personnes.	50 % 50 %	60 000 F 120 000 F	Agriculteurs au quotient familial <10 000
FRAIS ARCHITECTE Etude architecturale, étude économique, étude paysagère, Etude de sol, Etude décoration et aménagement	70 %	50 000 F	Le suivi architectural est obligatoire dans le cadre d'une construction nouvelle.

* Quotient familial/mois

La subvention est calculée sur l'investissement hors taxe

NOTA : les différentes subventions sont cumulables.

Ex : un porteur de projet veut faire « gîtes loisirs » : il pourra disposer de la ligne « gîte rural » et de la ligne loisirs.